VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Eli Pierce, et al.

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 320 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de deux compremant la bâtisse de briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bornè par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Dauphine et Bienville, désigné par la lettre B, sur un plan ou devis d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 15 avril 1898, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Westfle, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, ce tenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 57 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains No 721 rue Nord Miro, retiré du trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certaines lots situés dans le même district et îlot ce contigu à la propriété et donnant deux même ment décrites; elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilié par la lettre B et mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlot comme les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci dessus, par Pilié et mesurant d'après cela 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Ste Anne, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Commeny, daté le 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. F. Lebaris, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 96 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14 et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 16 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'échange reçu par M. C. Seniat, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre, 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot désigné par le numéro municip 1226, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilot K, sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1832 et déposé en l'étude de Louis F. Cairo, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 10 septembre 1884, et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, David, Salomon et Donnaz, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Salomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Donnaz, maintenant Iberville, Canal, Salomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Donnaz, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Cadiz, Bad Franklin (autrefois St David), Jena et Saratoga (autrefois St Patrick), qui étant autrefois désigné comme lot 91 sur un plan dressé par C. F. Zimpia, voyer, sous la date du 18 mars 1834 et déposé par référence en l'étude de Louis H. Cairo, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 323 sur un croquis à cela fait par H. C. Brown, assistant-ingénieur de ville sous la date du 2 août 1890, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et ensemble ils ne forment qu'un à l'autre. Lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 6 lignes à ladite rue Cadiz sur 120 pieds, 3 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et sont très agréables. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à quiconque voudra investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, le balance en un et deux ans de ce édit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilèges, les billets devant porter 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication, payable semi-annuellement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de 1908, ainsi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de ce et à partir du jour de l'adjudication, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M Closkey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

25 juin—28—juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 520-522 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85,983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Gen. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908, à midi, en vertu d'un jugement rendu en partage et rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en Cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et ux vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 85,983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division E, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Docket de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrites et désignées à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant, et Royale, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cermier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 au livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine comme quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes en cause, de Urban Kochs, tuteur naturel de Laura Kochs d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887, enregistré au Bureau des Transferts, livre 126 folio 984.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot 292, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [et avec autre propriété] de Leonard J. Heitz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot No 293, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Mazant et France, désigné comme lot cinq D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété] de Leonard Heitz et autres, d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot No 240 borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Crapé) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Preyé & Cermier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, courante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Bonnaz d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré en le Bureau des transferts livre 178, folio 340.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes ces bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot No 182, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Unces Lewis, député voyer de ville, le 22 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action du "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devront contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0,0 du frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépôt de 10 0[0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Busnière Roman, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

Freed & Clesi.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Deux Cottages Doubles de Choix,

Nos 4218-20 rue Constance. Nos 5013-15 rue Laurel.

Mlle Palemice M. Killian et als vs mineure Killian.

No 86,258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu du jugement rendu le 9 juillet 1908 et signé le 15 juillet 1908 par l'Hon. Geo. H. Theard, de la susdite Cour, Division H, Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

No 1 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 172, borné par les rues Constance, Laurel, Milan et Berlin, désigné par le No 14 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double contenant 5 chambres et chambre à bain, etc., de chaque côté et désigné par les Nos municipaux 4218 20 rue Constance.

No 2. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendant, située dans le 3 ième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot No 181, borné par les rues Laurel, Robert, Seniat et Constance, mesurant 37 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Laquelle portion de terre est composée du tiers du lot original No 5 et partie du lot No 4.

Avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage double retiré de la banquette, 5 chambres d'un côté et 4 chambres de l'autre côté et désigné par les Nos municipaux 5013-15 rue Laurel.

Conditions—Un quart comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à 8 0[0 d'intérêt par an et avec le lien de vendeur et privilège, assurance et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Ed F. Henriques, notaire.

FREED & CLESI, Encanteurs et agent de Propriétés Foncières, 828 rue Gravier.

Henriques et Duchamp et Thos D. Flynn, avocats

19 juil—19 25 26—août 2 9 16 20

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement. Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Developement Company et Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessous intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0[0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonie, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Jos. A. Casey, agent et avocat de fait de Sarah M Casey vs A. S. Rusk.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 35,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Simms, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, dans le local No 506 rue St Charles, entre les rues Poydras et North dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4me jour d'août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de tables, chaises, vaisselle, glacière, 2 fourneaux, 1 éventail électrique, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Jos A. Casey, avocat pour le demandeur.

24 juil—24 31—août 4

Orleans Bazaar Ltd vs L. Williams

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 24,654—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Div. C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, devant mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le 2me District de cette ville, MARDI, 4e jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un cheval bai, jeux de harnais, un wagon recouvert à quatre roues. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Lazarus, Michel & Lazarus, avocats pour le demandeur.

24 juil—24 31—août 4

Geo. St. Paul

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, le 6 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Elégante Propriété du Troisième District.

Victorine Lapeyrie, épouse de Louis Brice, versus Joseph Lapeyrie et als, mineurs.

No 86,284—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT a un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 24 juin 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 20 de l'Ilot No 81 borné par les rues Bienvenue, Delery, Jumonville et Tricou sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le 25 juin 1875, déposé en l'étude de A. Barnett, notaire. Ledit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienvenue et Tricou, et mesure trente (30) pieds, quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur et façade sur la rue Bienvenue de cent quatre (104) pieds entre lignes parallèles.

2° Trois certains lots de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Hancock, Delaronde, Tricou et Bienvenue, et désignés par les numéros un, deux et trois de l'Ilot No cinq, sur un plan dressé par Paul A. D'Hémécourt le 15 avril 1875, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant André D. Dorieseourt, le 6 avril 1875, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur cent quatre (104) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant l'encoignure des rues Tricou et Delaronde.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus de leur enchère les taxes de ville pour l'année 1908 et pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, ne devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente et de déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST.-PAUL,

Encanteur, 127 rue Carondelet.

O. A. Livaudais, avocat pour le demandeur.

Jos. B. Rosser, avocat pour le défendeur.

8 juil—8 12 19 26—août 2 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de G. Lehmann, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,199—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par Mme Rosa Lehmann et Sig. S. Levy, exécuteurs de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas Rosen, avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Alphonse Durel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,617—Division A—Attendu que Adolfo Dragué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Durel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Mme Sarah Beirne.

Veuve de James McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 86,603—Division C—Attendu que Mme Bridget Beirne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sarah Beirne, veuve de James McDermott, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —McCloskey & Benedict, avocats.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Joseph B. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,661—Division C, — Attendu que Leonard Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph B. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin T. Walde, avocat. 17 juil—17 24 26

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.

août—

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.